N 3303 — 9e Année — CINQ CENTIMES — Vendredi 2 Juillet 1897

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'ÉCHO DE ROBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

Lire en 2e page : UN DOUBLE ASSASSINAT A SAINT-OMER

Deux femmes tuées par un jeune homme de 16 ans

La comédie du Panama

La Chambre des députés vient de procéder à l'élection de la Commission d'enquête sur le Panama.

Les journaux parisiens et les agences nous apprennent que l'opération s'est accomplie *dans un calme absolu*.

Nous le croyons sans peine.

Il y a belle lurette que cette histoire n'intéresse plus personne et vraiment on promène un peu trop longtemps autour du menton populaire, le rasoir panamiste.

Il y a quelques mois, on avait tout à coup, comme par hasard, découvert de nouveaux chéquards.

La droite de la Chambre indiquait d'un index dénonciateur la gauche, qui, disait-elle, recelait dans ses rangs, les panamistes encore non signalés.

Plus récemment, un pétard allumé par on ne sait qui, apprenait aux masses que des membres de la droite étaient également compromis dans cette navrante aventure du Panama.

Et les partis, se guignant du coin de l'œil, disaient alternativement : — Ce n'est pas nous, c'est eux qui ont empoché les pots de vins.

Il faudrait pourtant sortir de ce cauchemar et laisser reposer la savonnette à l'aide de laquelle on nous barbifie avec tant de continuité.

Le Panama qui a ruiné tant de gens est en train de lasser tous ceux auxquels on en parle encore.

L'ère de suspicion qu'on fente de révoquer en passionne plus personne et en réalité, tout le monde pense qu'il serait infiniment préférable d'en rester là et ne plus procéder à des *sondages inutiles et sans intérêt*, dans le gouffre du Panama.

Car, après tout, à quoi aboutira-t-on quand on aura découvert, à l'aide de subtiles déductions et en se basant sur des apparences vraisemblables, que monsieur X a reçu Y francs du Panama ?

Cela donnera-t-il satisfaction à l'opinion publique de savoir que l'on va traduire devant la juridiction correctionnelle monsieur trois étoiles, député ou sénateur, parce que le sieur Arton l'aura désigné sur sa fameuse liste ?

On sait trop ce que vaut l'aune des condamnations prononcées contre les personnalités compromises, à l'époque où le Panama passionnait encore l'opinion.

M. Ferdinand de Lesseps, grand'croix de la Légion d'Honneur, condamné à plusieurs années de prison, n'en est pas moins tourné à son château de La Chesnaye dans la tranquillité reposante des hommes entourés de l'estime générale et n'ayant jamais eu maille à partir avec la justice.

M. Eiffel, condamné lui aussi, n'a même pas été rayé des cadres de la Légion d'honneur.

La justice a frappé, mais aussitôt après avoir voué aux gémonies les trafiquants du Panama, elle s'est empressée de les laisser tranquilles.

Dès lors, à quoi bon remuer encore cette vase enlisante, puisque personne ne s'y enlisera.

A ce sujet, notre éminent confrère Francisque Sarcey écrit dans le *Matin* les lignes suivantes qui nous paraissent indiquer avec assez d'exactitude, la situation créée par les nouvelles poursuites :

Je ne dirai pas que tout le monde en a par dessus les oreilles, du Panama et des panamistes : ce serait mal parler, car marquer sa lassitude de quelque chose, c'est témoigner encore qu'on y pense. La vérité est qu'on a passé l'éponge et tiré le rideau sur toutes ces petites vilenies. On a eu assez d'indignation, d'effroi, de stupeur, et puis, comme dit la chanson, vienne le vent, vienne le vent... Le vent est venu; il a tout emporté !

Et notre confrère ajoute :

« Je causais un jour du Panama avec une dame *remariée* qui furent mêlées de très près aux affaires de M. de Lesseps :

— Eh ! mon Dieu ! me dit-il, si l'on avait fait une enquête sur la façon dont nous avons mené à bien l'entreprise de l'isthme de Suez, on y aurait *trouvé des pots-de-vin, des compromissions, des achats de conscience*, tout comme dans celle de Panama. Jamais une grande affaire où sont remuées des millions n'a abouti sans ces procédés, dont les promoteurs ont pris leur parti d'avance.

La différence, c'est que, pour Suez, nous avons réussi. Le succès a tout couvert, et l'on ne nous a demandé compte de rien. Pour Panama, nous avons échoué, ou, du moins (car je suis convaincu encore que l'affaire est bonne et que le canal sera terminé), nous n'avons pu tenir jusqu'au bout. On nous avait portés aux nues : on nous a traînés aux gémonies. C'est dans l'ordre. Je ne m'en plains pas : je m'y attendais.

Mais, sacrebleu ! une fois la lessive achevée, qu'on passe à d'autres exercices. »

Ce que dit Francisque Sarcey, tout le monde le pense et il nous semble qu'il y aurait autre chose à faire que de remuer la poussière de documents qui ont depuis longtemps cessé d'être intéressants pour le public.

La nomination de la Commission parlementaire du Panama, nous semble être quelque peu du domaine de la comédie.

Que vont faire les membres de cette commission ?

Que vont-ils examiner et surtout que vont-ils déclarer après leur enquête ?

En supposant qu'ils découvrent qu'un *de leurs collègues pourrait avoir accueilli* avec bienveillance quelques écus du Panama, vont-ils le crier sur les toits ?

C'est peu probable, car ils n'en auront jamais la preuve complète, absolue, irréfutable.

Ils se tairont, non pour « le monsieur à la patte graissée », mais dans l'intérêt même du Parlement.

On ne fera aucun bruit autour de l'affaire, c'est certain.

Et, du reste, moins on en fera, mieux cela vaudra. On a tellement « lanterné » le public au Panama que tout le monde est las de cette aventure.

La commission d'enquête arrive de longs mois après la bataille.

Il faudrait enfin sortir une bonne fois de ce cauchemar et s'arracher brusquement à l'ère de *suspicion que de bien mauvaises ames* ont essayé de faire naître.

Il y a *trop longtemps que l'on nous* raconte des histoires de juges d'instruction, des interrogatoires sensationnels, des propos jetant soi-disant une vive lueur *sur l'affaire la plus embrouillée du siècle*.

Messieurs du Parlement, laissez-donc le passé en repos. Ne vous hyptonisez pas dans la contemplation de choses déjà lointaines, et dont on a fatigué le public. Regardez non pas ce qui a été fait, mais ce qu'il convient de faire dans l'intérêt général.

Le Panama doit cesser d'être une obsession. On en a déjà beaucoup trop parlé.

Il est vraiment grand temps de s'occuper de choses sérieuses et de passer à un autre genre d'exercice.

E. LAGRILLIÈRE-BEAULERC.

Echos et Nouvelles

La comédienne *Rejane, qui possède déjà plusieurs* immeubles, vient d'en acheter un nouveau, rue d'Antin, au prix de 600,000 fr.

***

Trois élèves de l'institution nationale de Paris ont subi avec succès les *épreuves orales du certificat* d'études. Ils ont lu sur les lèvres des examinateurs les questions posées et y ont répondu à haute voix.

***

A Paris, un pont d'acier de 43 mètres de portée et du poids de 400 tonnes, le pont Stephenson, va être jeté par-dessus les voies de la gare du Nord, en une seule nuit sans qu'il soit besoin de modifier l'horaire des 1200 trains quotidiens qui passent sur ce point.

***

La comptabilité aux Etats-Unis. — Le président sortant, M. Cleveland, possède un mandat du Trésor qui, pour rapporter un intérêt de 1/4 du sou pendant un trimestre, a fait à M. Cleveland un mandat d'un sou que son titulaire a gardé comme curiosité.

***

La plus jeune mariée de Chicago, est Mlle Hazel Spalding, qui fiancée à 10 ans, à 14 ans, épouse Harrisson Frost, âgé de 30 ans, qui conduit un atelier d'imprimerie lui rapportant de sérieux bénéfices.

***

Dans les premiers jours de juillet, MM. Hermitte et Bossançon, de la commission scientifique d'aérostation, s'embarqueront à Paris, sur le *Balaschow*, magnifique aérostat de 2500 mètres cubes tout en soie de Chine, pour un long voyage.

***

Une reste dans la circulation qu'un seul billet de banque de 5,000 fr. Il y a 1,276,965 billets de mille francs ; 18,225,101 de 500 francs ; 7,750,026 de 50 fr. ; 2,354 billets de 200 francs ; 16,091 billets de 25 fr. ; 73,909 de 20 francs, et 142,079 de 5 francs.

***

A l'occasion de la guerre *gréco-turque*, les correspondants de journaux en parlant du prince héritier, l'appelaient « diadoque », mot grec. Cela leur avait dans leurs dépêches une économie de 53 centimes 1/2, et le mot est devenu populaire et français.

***

Les 150 orangers des Tuileries ou du Luxembourg à Paris, qui donnaient chacun habituellement un kilo de fleurs, ne fournissent pas le quart de la récolte. Ces fleurs se vendaient jusqu'à 3 francs la kilo.

***

Le professeur Riva, de la Faculté de médecine de Parme, prétend avoir trouvé un bacille qui serait la cause du rhumatisme articulaire.

La santé de M. L. Bourgeois

Paris, 30 juin. — On lit dans le Jour :

« Le docteur Goubert, qui soigne l'ancien président du Conseil, lui a conseillé de ne reprendre ses occupations qu'après les vacances et de partir le plus tôt possible à la campagne, la maladie qui s'est déclarée résultant d'une fatigue générale due au surmenage. Nous tiendrons nos lecteurs au courant et nous ferons savoir à quelle époque M. Léon Bourgeois reprendra le cours de ses réceptions. »

La radiographie en thérapeutique

Bruxelles, 30 juin. — On lit dans la *Réforme* :

« La thérapeutique à l'aide des rayons X au point de vue de la tuberculose osseuse et du lupus entre dans une période pratique. On a montré samedi après-midi, au congrès belge de chirurgie, un cas de carie tuberculeuse du coude guérie en cinq semaines par des séances de radiographie de cinq minutes, répétées tous les deux jours.

» On a montré également deux cas de lupus de la face en voie de complète guérison. Ces résultats permettent d'entrevoir, dans un avenir rapproché peut-être, la guérison de la tuberculose. »

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Les élections hollandaises

Quelle surprise ! Nous avons une majorité libérale ! *Je vous avais écrit l'impression générale qui se dégageait du premier tour de scrutin.* Le 15 juin au soir, tout le monde était convaincu que, dans dix jours, il y aurait à la seconde Chambre une majorité cléricale, et que cette majorité serait au moins de vingt voix. Les catholiques parlaient déjà comme *le Tartufe* et disaient : « La maison est à nous, c'est à vous d'en sortir » Des listes ministérielles circulaient où ils s'attribuaient les affaires étrangères, la justice, les colonies, le commerce, laissant à leurs alliés antirévolutionnaires les finances et l'intérieur. Le prêtre Schaepman, dans une réunion publique, déclarait que les catholiques ne devaient pas se contenter d'être les orateurs, mais qu'ils devaient devenir les maîtres du gouvernement.

Les antirévolutionnaires, sans s'émouvoir de ces *prétentions*, restaient jusqu'au bout fidèles au parti qui leur a ouvert le Parlement. Le pasteur Kuyper recommandait par sa signature aux électeurs protestants le prêtre Schaepman, et les catholiques se prononçaient publiquement pour les candidats protestants antirévolutionnaires. A la porte des églises (cela s'est passé à Rotterdam et sans doute ailleurs), on distribuait aux fidèles des petits papiers en faveur des candidats de la coalition. Quant aux ballottages où il n'y avait ni antirévolutionnaires ni catholiques, le choix était vite fait. Le *Tyd*, le journal catholique modéré d'Amsterdam, n'hésitait pas à conseiller de voter pour le candidat le plus radical, surtout s'il s'agissait de faire échec à une des notoriétés du parti libéral. Et les antirévolutionnaires, de leur côté, n'ont pas dédaigné d'appuyer *un socialiste pour écarter un modéré*. Les conservateurs de tous les pays se ressemblent.

Mais cette attitude provocatrice et ces airs de domination ont justement eu le résultat opposé à celui qu'on attendait. On espérait en imposer, en escomptant ainsi la victoire ; on n'a réussi qu'à soulever l'opinion.

Depuis longtemps, surtout depuis que la promulgation de la nouvelle loi électorale a fait croire aux catholiques qu'avec l'appui des antirévolutionnaires ils allaient gouverner cette terre d'hérésie, il s'est *formé* une Association protestante qui a entrepris de résister à la croisade catholique. Des conférences ont été faites partout, on a répandu des brochures contre les jésuites. Dans des feuilles volantes on a montré les empiétements du catholicisme, on a signalé ses agissements, et on a ainsi peu à peu produit un mouvement qui a abouti à la formation d'une Association nationale.

Cette ligue, la Ligue des chrétiens historiques, a été constituée par des hommes dont les principes dogmatiques ne s'écartent pas sensiblement de ceux des antirévolutionnaires, mais qui ne veulent point se ranger sous l'autorité de M. Kuyper. Leur répulsion pour la personne du chef des antirévolutionnaires est plus forte que leur sympathies dogmatiques. Ils ont contre Rome toutes les craintes que légitime le passé ; ils ne veulent pas laisser amoindrir le protestantisme *national, et ils ne se* fient de tous ceux qui recherchent ou acceptent l'alliance du clergé catholique. Ils ne sont pas libéraux, ils s'en défendent, mais du moins ne craignent-ils pas des libéraux *leurs compromissions ou* leurs complaisances pour les catholiques.

Au premier tour de scrutin, ils ont eu leurs candidats qui, la plupart du temps, ont eu trop peu de voix pour arriver au ballottage. Mais au second tour, ils ont décidé de faire campagne en faveur des libéraux. Ils étaient d'ailleurs portés ici par le sentiment public. Il y avait parmi les gens du peuple des appréhensions indéfinissables que de loin on peut trouver ridicules, mais qui s'expliquent quand on sait les prétentions de l'Eglise catholique On chuchotait qu'une majorité cléricale forcerait la reine à se convertir au catholicisme. On racontait que les églises catholiques consacrées depuis la Réformation seraient rendues au catholicisme; et, si la crainte du pain devenant plus cher par l'établissement du régime protectionniste, si le désir de la suppression du remplacement, qui *n'a pas* quelque *influence sur certains électeurs*, voyez ailleurs que la grande masse a été dirigée par des mobiles religieux.

***

Les antirévolutionnaires ont gagné 8 sièges au second tour. Ils sont maintenant 21. Eux aussi ont profité du sentiment protestant Les libéraux, les chrétiens historiques n'ont pas hésité à voter pour eux quand il s'agissait de faire échec à un catholique. Les chrétiens historiques n'obtiennent que 4 sièges, à Rotterdam, où le pasteur de Visser l'emporte, avec le concours des antirévolutionnaires et des catholiques, sur M. Mees, un des hommes les *plus respectés du parti* libéral à la seconde Chambre, où il représentait Rotterdam depuis 1874 ; 2 à Utrecht, une ville qui leur appartient en entier, et le dernier à Zwolle. Les démocrates-socialistes, qui n'étaient pas représentés dans la dernière Chambre, ont conquis 4 sièges, 3 qui sont occupés par l'avocat Troelstra, le rédacteur en chef du *Socialist-Democraat*, et l'organisateur de la *ligne démocratique-socialiste*. Il ne faut pas confondre cependant ce parti avec celui de Dommela-Nieuwenhuys. Celui-ci est pour les moyens révolutionnaires, et l'autre pour les moyens légaux.

Les libéraux ou radicaux disposent de 49 sièges, et comme 2 au moins et même 3 des chrétiens historiques, qui ont siégé déjà dans les Chambres comme libéraux modérés, la majorité libérale est de 52 voix sans *y ajouter les 4 voix socialistes*. Catholiques et antirévolutionnaires réunis disposeront de 43 voix et quoique cette situation des partis ne rende pas facile la formation du cabinet, il faut se rappeler que beaucoup de ministères ont *vécu ici dans des* conditions analogues.

M. Van Houten, le ministre de l'intérieur qui a fait voter la loi actuelle, a échoué à Groningue.

***

A Rotterdam, un ouvrier maître forgeron est élu *dans la seconde circonscription*. Le président de la Chambre, M. Gleichman, est élu à Amsterdam. MM. Schaepman, Kuyper, Aschvan Wyk, qui venaient en ballottage dans plusieurs circonscriptions, succombent partout. Le général Borgansius, qui avait défendu le service militaire, personnel et *obligatoire*, échoue à Utrecht, malgré toute l'estime qu'on avait pour sa personne, mais uniquement parce qu'il était *présenté par le parti catholique*. Pentière y aura-t-il lieu encore de revenir sur ce scrutin mémorable.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

Invitation officielle du Czar à M. Félix Faure

Paris, 30 juin. — Le président de la République a donné connaissance au Conseil des ministres, mardi matin, d'une lettre de l'empereur de Russie, qui vient de lui parvenir, et par laquelle il exprime la satisfaction de le recevoir cette année à Pétersbourg. M. Félix Faure a indiqué au Conseil son intention de se rendre à cette invitation dans la seconde quinzaine du mois d'août.

D'accord avec le président de la République, le Conseil des ministres a décidé de saisir incessamment le Parlement par le dépôt d'un projet de loi comportant l'ouverture de crédits nécessaires. Le président de la République a entretenu MM. Loubet et Brisson du projet de voyage en Russie, dans une conversation qu'il a eue avec eux, à l'Elysée, mardi dans l'après-midi.

La Commission de Panama

La situation sociale de ses membres

La nouvelle Commission de Panama a une composition asser variée au point de vue de la *situation sociale de ses membres*.

Sur 33 membres qu'elle comprend, 9 sont d'anciens magistrats, à savoir :

M. Guyot-Dessaigne ancien juge d'instruction au Tribunal de la Seine.

M. de La Batut, *ancien juge suppléant* au Tribunal de la Seine, fonctions qu'il cumula longtemps avec celles de député et dont il se démit en 1893, lorsqu'il fut appelé à faire partie de la première commission de Panama ; M. Le Mare, ancien conseiller à la Cour de Caen ; M. Henri Blanc, ancien procureur de la République à Carpentras ;

M. Huguet, neveu de l'ex-ministre Viette et ancien substitut du Tribunal de la Seine ; Philippon, ancien procureur de la République à Bourg ; M. Alexandre Bérard, ancien substitut à Lyon ; c'est lui qui, en cette qualité, fut chargé des premières recherches dans l'affaire Gouffé, et qui découvrit à Lyon le cadavre du malheureux huissier parisien assassiné par Eyraud et Gabrielle Bompard ; M. du Périer de Larsan, ancien procureur de la République dans le Midi; enfin, M. Doumergue, ancien juge en Indo-Chine et en Algérie.

La Commission comprend en outre cinq avocats, dont deux à la Cour de cassation, MM. de Ramel et Moret, et trois avocats de Cours d'appel MM, Vallé, Viviani et Denis.

Il y a ensuite un professeur de droit : M. Lebret, doyen de la Faculté de Rennes ; un ancien notaire : M. Gamard ; un ancien vice-président de Conseil de préfecture : M. Théophile Goujon ; un ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat, M. Bienvenu-Martin ; un ingénieur des arts et manufactures : M. Plichon ; un professeur de lycée : M. Dejean, agrégé d'histoire ; un agent de change : M. Breteau.

Signalons encore deux anciens officiers: MM. le comte de Lanjuinais et Le Hérisse ;

Trois architectes : MM. Trélat, Samary et Chapot.

Un négociant en denrées coloniales: M. Guillemet.

Un publiciste : M. Rouanet.

Enfin, les cinq derniers membres sont des riches propriétaires fonciers : MM. de La Noue, Desjardins, Mothe, Labarthe et Luce de Casabianca.

On voit que toutes les professions sont à peu près représentées dans la commission.

L'ÉLECTION DU BUREAU

Paris, 30 juin. — La commission d'enquête sur le Panama s'est réunie aujourd'hui à deux heures. Il y avait 32 membres présents sur 33.

Elle a d'abord procédé à l'élection de son président. Par 17 voix contre 13 à M. de Périer de Larsan, modéré, et 3 à M. Trélat, également modéré, M. Vallé, radical, député de la Mayenne, ancien rapporteur de la commission du Panama a été élu président.

Pour les vice-présidences, M. Guyot-Dessaigne, radical, ancien ministre dans les cabinets Floquet et Bourgeois, est élu au premier tour, par 27 voix.

Au second tour, M. le comte de Lanjuinais (de la droite), est élu par 20 voix contre 6 à M. de la Batut, 2 à M. Trélat. M. de la Batut se désiste au troisième tour. M. Trélat est élu par 16 voix. Il accepte d'abord, mais sur les représentations de ses amis modérés et réactionnaires, il donne sa démission. Ralliés, cléricaux et républicains dit de gouvernement se lèvent et quittent la salle et vont délibérer à part dans *un des bureaux de la Chambre*.

La séance est suspendue. Après avoir délibéré pendant près d'une demi-heure, les modérés rentrent en séance. M. Mathe propose alors qu'il n'y ait que deux vice-présidents. Cette motion est adoptée sans discussion.

On passe alors à l'élection des secrétires, mais M. du Périer de Larsan déclare au nom de ses amis qu'aucun d'eux n'acceptera les fonctions de secrétaire.

On passe au scrutin. Il y a 21 voix contre 13 à 17 radicaux et socialistes et les 4 droitiers. Sont élus : M. Denis Bourzat, par 21 voix ; de la Noue (*droite*), par 21 voix ; Samary (*radical-socialiste*), par 20 voix.

Par 20 voix, M.M. de Ramel (droite), Bérard (radical) et Mathe (radical), sont élus archivistes.

Le bureau de la commission est donc ainsi définitivement composé : Président, M. Vallé ; *vice-présidents*, MM. Guyot-Dessaigne et de Lanjuinais ; secrétaires, MM. Denis, de la Noue et Samary ; archivistes, MM. de Ramel, Bérard et Mathé.

Les radicaux sont représentés dans le bureau par MM. Vallé, Guyot-Dessaigne, Bérard et Mathé ; la droite, par MM. de Lanjuinais, de Ramel et de la Noue ; les radicaux socialistes par M. Samary ; les « sauvages », par M. Denis. Les républicains de gouvernement n'ont aucun représentant non plus que les ralliés et les socialistes, *mais ceux-ci ne comptent que chacun* deux membres de la commission, tandis que les gouvernementaux en ont neuf.

Le bureau constitué, M. Vallé, président, prononce une allocution qu'il termine en répétant le mot de Barthou : « Vite et tout. »

M. Rouanet demande que les débats de la commission soient sténographiés. M. du Périer de Larsan que les votes soient publics, M. Théophile Goujon propose que la commission surseoie à toute opération jusqu'à ce que l'instruction soit close.

La séance est suspendue jusqu'à ce que, conformément à la proposition de M. Rouanet, on ait trouvé un *sténographe*.

Le discours de M. Vallé

Voici le texte de l'allocution prononcée par M. Vallé *en prenant possession du fauteuil présidentiel* :

Je vous remercie du grand honneur que vous venez de me faire en m'appelant à la presidence de votre commission. J'ai compris, croyez le bien, tout le prix et toute la signification. De même ne *suis-je pas sans se méprendre les soucis et les charges*. Ces charges, je les assume. C'est même, dans la haute mission que vous me confiez, la seule partie que *j'accepte avec le moins d'hésitation et de préoccupation*, car si c'est toujours facile de supporter un honneur, on n'a pas le droit de reculer devant un *devoir à accomplir*.

J'ai d'ailleurs la certitude que tous, sans distinction de parti, quelle que soit l'opinion que chacun *professe*, nous sommes animés les uns comme les autres et au même degré de l'unique desir de faire la lumière, d'établir la vérité et de n'obéir qu'à de *considérations de justice*. Vous saurez, par un concours absolu et dévoué, faciliter la tache de votre président.

***La commission telle qu'elle est composée avec* une représentation rigoureusement proportionnelle de tous les groupes et de tous les *esprits et même de ceux de nos collègues qui ne se sont groupés* qu'à cette occasion est l'image vivante et fidèle de la représentation nationale et doit inspirer au pays une *confiance sans réserve. Cette confiance, nous nous* appliquerons à la conserver jusqu'au bout.**

Peut-être et quoique nous fassions, ne serons-nous pas à l'abri de certaines critiques et même de certaines attaques, mais si nous voulons bien nous abstraire de ce que se dira au dehors pour concentrer toute notre attention sur ce qui se passera ici de façon à n'avoir d'autre décision et à ne baser nos jugements que sur les temoignages que nous pourrons *recueillir sur les documents qui nous seront fournis* nous aurons fait mes seuls utile, impartiale, la seule chose qu'on puisse exiger de nous. Messieurs, faisons-moi ajouter que s'il est devenu nécessaire à l'occasion des dernières révélations qui ont eu lieu et qui ont amené la nomination de la seconde commission d'enquête que la lumière soit faite à nouveau et complétement, le pays nous saura gré de ne pas éterniser cette affaire de Panama et d'en finir.

Le rôle de la Commission

Le sténographe est enfin trouvé et la séance est reprise. M. Viviani demande qu'il soit entendu que la commission aura tous les documents dont elle a besoin. Précisant sa motion, M. Théophile Goujon demande que la commission surseoit à ses opérations jusqu'à ce que l'instruction soit close et que le dossier soit déposé par le garde des sceaux sur le bureau de la Chambre, sinon ce serait la confusion des pouvoirs, et il serait d'ailleurs impossible à la commission d'agir sans avoir le dossier par devers elle. M. Philippon insiste de son côté sur l'intérêt qu'il y a pour la commission à aller vite en besogne. Il combat donc la proposition Goujon et conclut à ce que la commission demande ce soir au garde des sceaux, la communication du dossier de l'affaire de Poitevin, rappelant qu'il y a eu des précédents.

M. Henri Blanc est de l'avis de M. Goujon. Il croit préférable pour tous que les investigations de la commission et ses décisions ne soient pas antérieurs aux décisions de la justice. Le rôle de la commission est de rechercher les sanctions morales qui ne touchent pas sous le coup du code.

Pour cela il faut que nous ayons tous les dossiers d'information, il faut que l'instruction soit close. Sans cela tout le monde saurait ce qu'il y a dans le dossier.

M. Viviani réclame la communication des dossiers dès le soir ; il accorde que ce serait une brèche au principe de la séparation des pouvoirs, mais il estime que cette brèche à été faite le jour où la nomination de la commission d'enquête a *été décidé. Il estime que la commission* a le droit de demander la communication du dossier et il faut le faire, sinon l'opinion la jugerait sévèrement.

M. Moret se range à l'avis de M. Goujon.

M. de Ramel *insiste au contraire pour la* communication immédiate du dossier.

Après d'autres observations **M. du Périer de Larsan, M. Goujon** retire sa proposition d'ajournement jusqu'à la clôture de l'instruction. **Mais M. Viviani** la reprend afin de provoquer un vote ce soir. La proposition est repoussée par 29 voix contre 2 abstentions. Il y avait 2 absents.

La Commission réclame tous les dossiers

Enfin sur la motion de **M. Viviani** et **M. de Ramel** la commission charge son président de demander au garde des sceaux communication *des dossiers de toutes les instructions closes* en non de l'affaire du Panama. De même communication sera demandée de la déposition sténographique de M. Le Poitevin. Il est 7 heures la commission des poursuites contre MM. Maret, Antide Boyer et Naquet. Cette motion est adoptée par 22 voix contre 8.

Une sous-commission des recherches

*En dernier lieu, sur la proposion de MM. Vi*viani et de Ramel, la Commission décide de confier à une délégation exécutrice et permanente de 9 membres le soin de procéder à toutes les démarches, à toutes les recherches et à tous les interrogatoires nécessaires. Cette délégation, immédiatement élue, se compose de MM. Rouanet, Le Hérissé, de Casabianca élus chacun par 22 voix ; MM. de Ramel, de la Noue par 21 voix ; M. Philippon par 20 voix, M. de Labatut par 18 voix et M. Moret par 17 voix. On remarque que seul M. Moret appartient aux républicains de gouvernement.

Notons que M. Gamard avait proposé de faire une exception pour certains dossiers relatifs au Panama et conservés au ministère des affaires étrangères. Cette motion a été repoussée. La séance a été levée à 7 heures et renvoyée à demain.

En quittant le Palais-Bourbon M. Vallé, président *de la Commission*, s'est *rendu aussitôt au* ministère de la justice.

La réponse du garde des sceaux

Le garde des sceaux a répondu à M. Vallée qui lui demandait au nom de la commission d'enquête, communication des dossiers des instructions closes et de celle en cours dirigée par M. Le Poittevin, qu'il était prêt à communiquer le dossier des instructions closes, mais que pour le dossier en cours il avait besoin d'en référer au procureur général.

Troubles à Concarneau

Brest, 30 *juin*. — Des troubles assez graves viennent encore d'éclater à Concarneau entre les pêcheurs.

Quelques bateaux arrivés avec une trop grande quantité de sardines, n'ont pu vendre leur pêche et ont été obligés d'en *jeter une majeure partie* à la mer. Dans leur exaspération, ils ont voulu, à leur tour, empêcher le débarquement des thons pêchés près de l'île de Graix.

A la dernière heure cet annonce que le calme est rétabli.

Affaire scandaleuse

Paris, 30 juin. — Le tribunal correctionnel a jugé aujourd'hui à huis-clos, l'affaire de mœurs de la rue Cambacérès. Il a condamné pour excitation de mineurs à la débauche les femmes : *1° Caurville, dite de Meyreuil ; 2° Beadinier, dite* Lachat ; 3° Thireau, à deux ans de prison, 500 francs d'amende et cinq ans d'interdiction de séjour.

La femme Preteeille est renvoyée des fins de poursuite sans dépens.

Dompteur blessé

Paris, 30 juin. — Le dompteur Marc, dont la ménagerie mondaine est installée à la fête de Neuilly, a été hier soir blessé au cours d'une de ses représentations de la chasse au lion.

Trois lionnes et un lion étaient restés dans la cage centrale de la ménagerie. Au moment où M. Marc, qui les faisait travailler, fouaillait une des lionnes plus paresseuse que de coutume, le lion tout à coup furieux sauta sur le dompteur et le mordit à la *chute des reins en même temps* que de sa patte il lui déchirait l'avant-bras gauche.

M. Marc fit bonne contenance ; le lion, vigoureusement châtié, passa dans une cage voisine ; mais, à ce moment, le dompteur s'évanouit, et ce furent les gardiens de la ménagerie qui, à coups de barres de fer, firent sortir les lionnes, que la *vue du sang avait affolées*.

Les blessures de M. Marc semblent avoir peu de gravité ; il pourra, croit-on, reprendre avant peu ses exercices.

NOUVELLES ETRANGÈRES

LA GUERRE GRÉCO-TURQUE

Londres, 30 juin. — Les négociations subsistaient *depuis quelques jours sinon au temps* d'arrêt, du moins un ralentissement sensible ; on sait aujourd'hui quelle était la cause de ce retard.

Le sultan avait cru devoir en appeler des décisions de la conférence des ambassadeurs devant les cabinets des grandes puissances elles-mêmes, principalement en ce qui concerne la *rectification de frontières*.

Tout en reconnaissant à l'annexion de la Thessalie, le sultan aurait voulu conserver certains districts où résident des musulmans et des Koutso-valaques. Mais les puissances ont montré la même unanimité que leur ambassadeurs pour repousser les prétentions de la Turquie.

Cet accord absolu des puissances, se maintenant d'une manière inébranlable, est un élément considérable et permet d'espérer que la solution finale ne se fera pas trop attendre. On ne pourra rien fixe d'ailleurs que demain, puisque la conférence s'est ajournée à jeudi.

LA BELGIQUE

QUINZE MILLE GRÉVISTES

Dans les charbonnages belges

Par téléphone, de notre correspondant de Bruxelles :

Le chômage dans le Borinage s'étend à vue d'œil. On estime aujourd'hui le nombre des *houilleurs grévistes à plus de 15,000*.

La grève s'est communiqué aux charbonnages d'Agrappe, Grand-Trait, Noirchain, etc.

Les mineurs réclament une modification au nouveau règlement affiche. Ils sont très calmes.

Le comité de la Fédération socialiste borsine s'est réuni ce matin à Pâturages, pour terminer l'élaboration d'un contre projet de règlement. *Ce contre-projet est actuellement à l'impression*. On le distribuera dans toutes les localités charbonnières, afin de le faire signer par les ouvriers, pour l'adresser ensuite aux directeurs des mines.

Le bruit court que le chômage s'étendra cet après-midi dans la région de Dour.

C'est une grève monstre en perspective.

LES SCANDALES CLÉRICAUX

LES « CHERS FRÈRES » à Saint-Amand

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre précédent numéro, le parquet de Valenciennes a ordonné l'arrestation d'un frère de la doctrine chrétienne de l'école privée de St-Amand, sous l'inculpation de faits d'immoralité sur les mœurs par respect pour nos lecteurs, nous devons jeter un voile.

Ce triste personnage a été amené à Valenciennes revêtu encore de ses vêtements ecclésiastiques. C'est le nommé Hippolyte Warguin, en religion Frère Engelme ; il est âgé de 48 ans.

Le « cher frère » Engelme a été écroué à la maison d'arrêt.

Singulière morale que celle que devait enseigner cet insoulant !

A Lodève

Le parquet de cette ville vient de décerner un mandat d'arrêt contre un frère des écoles chrétiennes, le sieur Chinaud en religion frère Jubert, inculpé d'attentats à la pudeur sur la personne des élèves confiés à ses soins. Le frère Chinaud est en *fuite depuis le mois d'avril* et s'est probablement réfugié dans quelque jésuitière.

Dernière Heure

Une rafale à Clermont

Clermont-Ferrand, 30 juin. — Une violente rafale a ravagé ce soir les environs de Clermont-Ferrand. Les dégâts sont considérables.